

DELIBERATION N° 195-26

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Le sept juillet deux mille vingt-six à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil communautaire, désignés ou représentant chaque commune membre, se sont réunis au siège de la CCM à Susville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, datée du 29 juin 2026 conformément aux articles L2121-10 et L2121-12 du CGCT applicables en la matière.

Présents :

ABERT Richard	ROSSI Angélique	SENAC Louis	GRAND Florence
SERRE Emmanuel	GONNORD Franck	SAURAT Coraline	ANDRIEUX Georges
CROS Marlène	BARI Nadine	JACOB Hervé	PAULIN Jean-Paul
KAITANDJIAN Patrick	CIOT Xavier	MILOUX Rosalbe	GAILLARD Hervé
BONOMI Jean-Pierre	FAYARD Adeline	LOIRE Marie Noële	NEY Jean-Noël
BERTINI Luc	BUGNI Mathis	TROUSSIER Joëlle	CHALLON Valérie
GARCIA Frédéric	DECHAUX Marie-Claire	CURT Jean-Pierre	VAN DUIJN Renaud
FELIX Gérard	LAURENS Patrick	MOUSSIER Aurélien	MAUGIRON Frédéric
BERTRAND Renaud	NEGRO Julie	RAVANAT Jean-Luc	MAUGIRON Gilbert
BRUGNERA Jean-Michel	PICAVEZ Sylvie	CALVAT Pierre	BARTHELEMI Maryse
GERBI Franck	FROMENT Thierry	CHARLES Christian	FOGLIA Maxence
ROBERT Philippe	MIMRAM Benjamin	MICHEL Carine	GUIGNIER Jean-Marc
BATTISTEL Marie-Noëlle	TAVERNA Philippe	VIALANEIX Nicolas	

Absents excusés représentés : ANGULO Alexandre (pouvoir à BARTHELEMI Maryse), MEUNIER Carine (pouvoir à BATTISTEL Marie-Noëlle), LAMOUR Jérôme (pouvoir à ROSSI Angélique), BONNIER Eric (pouvoir à BARI Nadine), TRAPANI Mary (pouvoir à FAYARD Adeline), GIRARDOT Frédéric (pouvoir à LAURENS Patrick), DAPPEL Christophe (pouvoir à DECHAUX Marie-Claire), GRIET Bernard (pouvoir à SAURAT Coraline), LARCHER Cécile (pouvoir à BERTINI Luc).

Nombre de délégués en exercice : 62
Nombre de délégués présents : 51
Nombre de pouvoirs : 09
Nombre de délégués votants : 60

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

OBJET : SITE DU SAUTET : TRANSFERT DE L'ACTIF DU BUDGET PRINCIPAL (55000) VERS LE BUDGET ANNEXE (55300)

Vu la délibération n° 193-25 actant la clôture du budget 55100 Gestion touristique – Site du Sautet au 30 novembre 2025,

Vu l'intégration de l'actif au budget principal 55000, dans l'attente de la création du nouveau budget Gestion du site du Sautet,

Vu la création du budget annexe 55300 Gestion du site du Sautet à compter du 2 février 2026, conformément à la délibération n° 19-26 :

Il convient de procéder au transfert de l'actif précédemment intégré au budget principal (55000) vers le budget annexe Gestion du site du Sautet (55300).

Il est précisé qu'aucun emprunt, aucun reste à recouvrer et aucun reste à payer ne sont à transférer vers ce budget 55300.

Par ailleurs, les deux autorisations d'occupation temporaire (AOT), relatives respectivement au camping et à la base nautique, initialement rattachées à l'ancien budget annexe (55100), seront transférées au nouveau budget annexe (55300). Les redevances correspondantes s'élèvent à 18 500 € HT par an pour le camping et à 7 500 € HT par an pour la base nautique.

La table de transposition de transfert de l'actif est annexée à la présente délibération.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➔ **APPROUVE** le transfert de l'actif du Budget principal (55000) vers le Budget annexe Gestion du site du Sautet (55300) tel que détaillé dans l'état de transposition ci-annexé ;
- ➔ **AUTORISE** Mme la Présidente à engager les démarches et à signer tous documents inhérents à cette décision ;
- ➔ **CHARGE** Mme la Présidente et Mme la Comptable des finances publiques de l'application de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré à Susville, les jour, mois et an désignés ci-dessus, et ont signé les membres présents.

Certifiée conforme, le 7 juillet 2026

La Présidente,

Coraline SAURAT

Le secrétaire de séance,

Jean-Pierre CURT

